

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean (*départ après la question n°23*) et NICOLAS Yves (*départ après la question n°23*).

EXCUSES : Mmes PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/141

OBJET : RECONDUCTION DE L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 SUR LA PERIODE 2020-2022 - DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DU FEADER POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2019/140 prise lors de cette même séance portant renouvellement de la candidature de la CCVUSP pour la période 2020/2022 à l'animation des sites Natura 2000 FR9301525 COSTE PLANE/CHAMPEROUS – FR 9301529 « DORMILLOUSE/LAVERQ - FR9301524 « HAUTE-UBAYE/MASSIF DU CHAMBEYRON ET FR 9301526 « TOUR DES SAGNES/VALLON TERRES PLEINES- ORONAYE» ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel lié à cette opération (hors frais de structure) estimé à 159 345 € par convention d'animation sur 3 ans soit un total de **318 690 €** pour les deux conventions ;

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le nouveau plan de financement établi, pour **chaque convention**, comme suit :

- **DEPENSES PREVISIONNELLES PAR CONVENTION SUR 3 ANS :**

Nature de la dépense	Montant HT en €
1 Prestations de service	5 700,00 €
2 Dépenses de rémunération	127 000,00 €
3 Frais de déplacements	5 595,00 €
Formation	2 000,00 €
Coûts indirects (19050 € - 53% FEADER)	19 050,00 €
TOTAL	159 345,00 €

- **RECETTES PREVISIONNELLES PAR CONVENTION SUR 3 ANS :**

Financiers sollicités	Montant en €
Etat	65 938,65 €
UE	84 452,85 €
Sous-total financeurs publics	150 391,50 €
Participation du secteur privé (précisez) :	
Sous-total financeurs privés	0,00 €
Autofinancement de la structure animatrice	8 953,50 €
TOTAL	159 345,00 €

VU les deux appels à projets ci-annexés ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 24 Juillet 2019 ;

Entendu l'exposé

Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- **SOLLICITE** les concours financiers de l'Etat et de l'Union Européenne au titre des fonds FEADER.
- **AUTORISE** la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à cette opération au budget principal de la CCVUSP dès que les subventions sollicitées seront acquises.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie Vaginay

